



Maison de la presso

Paul Blanqué (Maël Éditions) Lacoste

Mont de marsan

Bulles d'encre

Vinyl Kafé

MONT-DE-MARSAN MONT2LIVRES#2

Mont2Livres, le rendez-vous littéraire estival montois revient en deuxième saison, les 28 et 29 août, pour valoriser les professionnels du livre, les disquaires et acteurs culturels locaux. Au programme: présentation d'ouvrages rares, rencontres et dédicaces, avec notamment une belle brochette d'auteurs de romans policiers régionaux : Jean-Pierre Steiner, Pascal Etcheverry, Serge Tachon, Rose Penn, Isabelle Lafourcade, Christophe Vasse, Gilles Kerlorc'h, Jérémy Bouquin ou Fabrice Nicolas... Mais aussi lecture à haute voix de « Lettres à un jeune poète » de Rainer Maria Rilke, séances bébés-lecteurs ou atelier manga...

Samedi 28 et dimanche 29 août – De 10 h à 18 h

Place Charles-de-Gaulle - Mont-de-Marsan

Le pass sanitaire sera exigé pour les plus de 18 ans et le port du masque obligatoire. www.montdemarsan.fr

COUP DE BUZZ



TRIBUNAL DE DAX 50^E COMPOSITION PÉNALE EN TEMPS RÉEL

Le parquet de Dax vient d'ordonner la 50^e composition pénale en temps réel depuis la création de ce dispositif fin 2020. Cette réponse pénale alternative à des poursuites judiciaires proposée par le procureur de la République à l'auteur des faits permet la mise en œuvre immédiate de mesures (interdiction de contact avec la victime, suivi d'un stage...).

EXPOSITION RUEL-LABÉGORRE À SEIGNOSSE

Vous n'avez pas encore vu l'exposition Ruel-Labégorre à Seignosse? Pas de panique. Pour une fois, les retardataires sont récompensés! Les deux peintres figuratifs de renommée internationale, Jean-Pierre Ruel et Serge Labégorre, seront présents le samedi 28 août de 11 h à 16 h pour rencontrer le public avant le décrochage de leurs œuvres.

Fonds Labégorre 2 impasse de la Lande - Seignosse Ouvert du lundi au samedi de 11 h 30 à 17 h 30 Possibilité de déjeuner sur place sur réservation 06 45 34 94 89







SOMMAIRE

4 FOCUS LANDES

Labastide-d'Armagnac « Petite cité de caractère »

10 ACTU LANDES

Jean-Baptiste Lemoyne
à Vieux-Boucau

12 ACTU RÉGION

Des dirigeants optimistes

14 ON EN PARLE

16 L'ŒIL DES EXPERTS La flambée du bois

20 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL APPELS D'OFFRES AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES VIE DES SOCIÉTÉS MANDATAIRES JUDICIAIRES

27 TENDANCES BOURSE

28 QUOI DE NEUF?

« Côté culture » Le magazine du temps long



Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëllie **SANZ** & Sarah **ALBERT** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Community Manager : Maïlys **MENDIBOURE** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU** 06 09 89 57 00 - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution Hebdomadaire • Parution le samedi • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 l83288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,30 € • Abonnement annuel : 35 € • Membre de RésoHebdoEco

LABASTIDE-D'ARMAGNAÇ «PETITE CITÉ DE CARACTÈRE >>>

Labastide-d'Armagnac aurait inspiré Henri IV pour la construction de la place des Vosges à Paris.

Elle est la première commune landaise à recevoir le label Petites Cités de Caractère® qui fait de la préservation du patrimoine un levier de développement.

Par Hubert RAFFINI







ue Labastide-d'Armagnac reçoive une nouvelle estampille soulignant tout l'intérêt de sa visite n'est pas une surprise en soi. La superbe bastide du XIIIe siècle, blottie au cœur du Bas-Armagnac est une habituée des belles étiquettes. Sur les bouteilles d'armagnac bien sûr, mais également sur les dépliants touristiques. Elle est la star des bastides depuis qu'elle a été sélectionnée par l'émission « Le plus beau village de France », et que le réseau international des villages du bon vivre, Cittaslow, a fait d'elle l'une de ses plus emblématiques ambassadrices. Mais, cette fois-ci elle décroche le maillot jaune (la proximité

de la chapelle Notre-Dame-des-Cyclistes y est certainement pour quelque chose !) d'un label exigeant qui concilie le développement d'une commune et le respect de son patrimoine. L'idée est de faire travailler ensemble les habitants, les acteurs locaux de l'économie et du tourisme, du patrimoine et de la culture, de l'aménagement du territoire.

LA VIE DES HABITANTS

Le mérite en revient au comité départemental du tourisme des Landes (CDT) et en particulier à sa directrice, Sandy Causse, arrivée de Bretagne il y a quatre ans avec dans ses valises ce concept de Petites Cités de Caractère®, né au milieu des années 70 et « jouissant là-bas d'une excellente réputation ».

« Notre département, explique Hervé Bouyrie, président du CDT, bénéficie de quelques pépites que nous avons voulu mettre en avant. Geaune, Amou, Saint-Justin, Roquefort, Sorde-l'Abbaye sont actuellement accompagnées vers l'obtention du label et j'espère, qu'à terme, toutes constitueront un réseau landais de premier choix. Cette préservation du patrimoine contribuera à renforcer l'attractivité du département et plus particulièrement celle de la zone intérieure. »

« La force de ce label, s'enthousiasme, Odile Lafitte, présidente du conseil d'architecture, d'urbanisme et



missions de sauvegarder, restaurer, entretenir notre patrimoine, de le mettre en valeur, de l'animer et de le promouvoir auprès des habitants et des visiteurs afin de participer au développement économique du territoire. Labastide-d'Armagnac a été déclarée homologable en 2018 par le jury national. Depuis, nous nous sommes engagés dans une réflexion de fond sur l'aménagement. Aujourd'hui, nous disposons d'une vision à long terme et tous les chantiers seront ouverts selon une ligne cohérente. »

La commune a signé une convention avec le CAUE pour la mise en œuvre d'actions priorisées à partir de réunions avec les habitants. On parle d'amélioration de l'accès et de la traversée du bourg, de la mise en place d'une identité visuelle et de sa signalétique, de l'aménagement végétal des chemins et des jardins, d'espaces publics, de rues et du patrimoine bâti.

« Dans le cadre des opérations de revitalisation des centres-bourgs, une première aide du conseil départemental de 250 000 euros sur cinq ans va lancer la dynamique. La commune a budgétisé une enveloppe de 500 000 euros sur la mandature et nous devrons payer une adhésion de deux euros par habitant, mais les impôts locaux n'augmenteront pas », précise Alain Gaube.

de l'environnement des Landes (CAUE), partenaire de l'opération, c'est sa notoriété, mais c'est aussi son originalité. Il ne s'agit pas de consacrer une image aboutie, aussi belle soit-elle, mais de s'intéresser à la vie des habitants, à la richesse du tissu associatif, aux artisans, aux commerçants et de leur proposer un accompagnement vers une dynamique partagée. »

UNE VISION À LONG TERME

« C'est précisément cela qui nous a motivés, renchérit Alain Gaube, maire de la petite cité promue. Nous sommes heureux d'ouvrir le chemin et nous nous sommes donné pour





« PETITES CITÉS DE CARACTÈRE » ® EN CHIFFRES

- 203 communes labellisées en France
 - 32 en Nouvelle-Aquitaine
- 20 % à 40 % d'augmentation de la fréquentation après la labellisation selon les communes.

occupés par des résidents à l'année ne seront pas oubliés.

AU MOINS UNE NUIT

« Le panier moyen d'un touriste est de 43 euros par jour. C'est essentiel de retenir les visiteurs au moins une nuit, explique Sandy Causse. Beaucoup viennent découvrir la bastide et repartent. Il nous faut étoffer l'offre pour que, notamment les familles, soient incitées à rester plus

8 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

Sur les 15 ans à 20 ans qui viennent, l'investissement prévu est de l'ordre de 8 millions d'euros qui seront pris en charge par les partenaires financiers: Département, Région, fonds européens, unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). intercommunalité et chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). Sont ainsi envisagés : un city park, un espace pour les courses landaises, le contournement du bourg, un passage pour piétons, des parkings, des ralentisseurs de voitures, l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite, une charte architecturale... et les nouveaux quartiers



longtemps. Avec les jardins jouxtant la bastide, le temple des Bastides, l'église, le château, la chapelle Notre-Dame-des-Cyclistes, les producteurs d'armagnac, les ateliers d'artisans... il y a de quoi faire. Car il faut garder à l'esprit que sans l'afflux touristique, bon nombre d'activités ne perdureraient pas hors saison. »

HOMOLOGATION POUR CINQ ANS

Grâce au travail déjà effectué pour la voie verte et pour la labellisation du site patrimonial remarquable, Labastide-d'Armagnac a brûlé les étapes en passant, fin juin dernier, directement de l'homologabilité à l'homologation Petites Cités de Caractère®. Cette performance s'explique également par l'efficacité du binôme CDT-CAUE. Leurs chargées de mission, l'urbaniste Claire Cazarres, pour le CAUE et Sophie Labassa pour le CDT, se sont totalement, voire passionnément, investies dans le projet et leur complicité a fait le reste. Le titre est attribué pour cinq ans, mais une commission nationale de contrôle veillera au grain. Gageons qu'à chacune de ses visites, elle confirmera en terre médiévale, sa marque déposée si convoitée.







JEAN-BAP A VIEU

d'État chargé du tourisme a interrompu ses vacances biarrotes pour inaugurer la 18e étape du Big Tour. Organisée par BPI France, la manifestation parcourt le littoral français afin de promouvoir l'entrepreneuriat, l'industrie, l'innovation et la technologie auprès des vacanciers. «C'est la preuve que la France a du ressort!», s'enthousiasme Jean-Baptiste Lemoyne. Malgré des airs de parc d'attractions avec ses stands de réalité augmentée, escape game, chasse au trésor, simulateur et autre concert géant, le Big Tour est un carrefour où se rencontrent de nombreux chefs d'entreprise et où des projets émergent. La manifestation est aussi une petite entreprise à elle toute seule. Pour assurer la logistique, 125 personnes sont embarquées dans la tournée, et une centaine d'autres sont embauchées localement à chacune des 24 étapes...

PASS SANITAIRE

Dans le contexte actuel, organiser un tel événement n'est pas une mince affaire. En plus des gestes barrières, il a fallu intégrer le pass sanitaire. Chaque visiteur doit le présenter avant d'accéder au site. Et Jean-Baptiste Lemoyne n'y échappe pas. Il s'y prête d'ailleurs de bon cœur, profitant de l'occasion pour soutenir la politique vaccinale du gouvernement. « Neuf patients sur 10 admis en réanimation ne sont pas vaccinés, souligne-t-il. Les faits sont têtus : la vaccination est notre meilleure protection contre le virus! »

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE EN HAUSSE DE 10 %

Pour autant, le pass sanitaire est loin de faire l'unanimité auprès de l'opinion. Les uns dénoncent un procédé liberticide, les autres craignent une baisse de l'activité touristique. Il enjoint les premiers à « ne pas se tromper de cible. Dans cette crise, le responsable, c'est le virus... Personne n'a envie d'un nouveau confinement ni même d'un couvre-feu. Nous comptons sur le pass sanitaire pour ne plus revivre ça. » Pour rassurer les seconds, il s'appuie une nouvelle fois sur des chiffres. « Dans les Landes, l'activité touristique a été très bonne au mois de juillet. Le département a enregistré une fréquentation en hausse de 10 %.

Le secrétaire d'État chargé du tourisme a interrompu ses congés pour aller à la rencontre des restaurateurs et des vacanciers boucalais.

Par Cécile AGUSTI

as question d'attendre la quatrième vague sur le sable. C'est en substance le message qu'ont reçu les membres du gouvernement, à l'issue du conseil des ministres du 28 juillet. Cet été, la trêve estivale « n'en sera pas vraiment une », a souligné le porte-parole Gabriel Attal, encourageant l'exécutif à faire front contre la Covid-19 et à inciter les Français à se faire vacciner.

C'est justement ce qu'est venu faire Jean-Baptiste Lemoyne le lundi 9 août à Vieux-Boucau. Le secrétaire

TISTE LEMOYNE X-BOUCAU



Certains professionnels ont même dépassé les chiffres de 2019 qui était une année record!»

Au premier jour de la mise en place du pass sanitaire dans les bars et restaurants, le secrétaire d'État prend le pouls des professionnels boucalais. Le sondage est peut-être un peu prématuré : sur les cinq restaurateurs qu'il rencontre, un seul est ouvert le lundi... Mais Yoann Saux, patron du Captain bar, avoue être « agréablement surpris ». « Sur la centaine de personnes qui se sont présentées dans notre établissement pour le déjeuner, seules trois n'avaient pas leur pass. » Pas question toutefois de s'enthousiasmer trop vite. « Bien sûr que 100 % des gens qui vont venir manger chez nous auront leur pass sani-

taire, intervient Arnaud Subrégis, patron du Bistrot. Mais ces 100 % correspondront-ils aux 100 % qui seraient venus sans cela?» De son côté, Alain Bretelle, président départemental de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), ne s'inquiète « pas tant pour la saison que pour les mois suivants »...

«Cela fait 15 mois que nous sommes aux côtés des professionnels du tourisme et nous continuerons de l'être, assure Jean-Baptiste Lemoyne. Si la mise en place du pass sanitaire devait entraîner une baisse du chiffre d'affaires, le fonds de solidarité serait prolongé. » Un premier bilan devrait être réalisé à la fin de l'été.

DES DIRIGEANTS OPTIMISTES

MEDI 21 AOÛT 2021

Selon le dernier baromètre de Sopra Steria Next, 76 % des dirigeants d'entreprise de Nouvelle-Aquitaine sont optimistes quant au maintien ou à la hausse de leur chiffre d'affaires en 2021.

Par Vincent ROUSSET

opra Steria Next, la marque de conseil en transformation digitale du groupe Sopra Steria, a présenté dernièrement la 4º édition du baromètre des dirigeants consacrée à leur confiance dans la reprise économique, tant du pays que de leur entreprise.

Cette étude montre d'abord que les dirigeants d'entreprise de Nouvelle-Aquitaine sont les plus pessimistes de France en ce qui concerne la situation économique du pays (57 % de confiance contre 74 % à l'échelle nationale). Ils sont également moins confiants quant au délai nécessaire avant que l'économie française ne retrouve son niveau d'avant-crise puisque seuls 57 % d'entre eux estiment que cette

© Shutterstock - Shift [

reprise économique prendra un an ou moins, alors qu'ils sont 64 % au niveau national.

Pourtant, ils sont 76 % à être optimistes quant au maintien ou à la hausse de leur chiffre d'affaires (même si la moyenne nationale s'établit à 81 %). Dans cette perspective, 28 % des entreprises de Nouvelle-Aquitaine envisagent des recrutements dans les prochaines mois (contre 31 % au niveau national) et 60 % envisagent de maintenir leurs effectifs.

Dans cette logique, 79 % des entreprises de la région envisagent de recourir à des CDI pour leurs prochains recrutements. De plus. la formation des talents est un sujet essentiel pour 69 % des dirigeants d'entreprise de la région qui souhaitent former leurs équipes afin qu'elles montent en compétence, un chiffre identique à la moyenne nationale.

Si les entreprises ont largement adopté le télétravail depuis plus d'un an et alors que les restrictions sanitaires sont peu à peu levées, 76 % des dirigeants interrogés ne souhaitent pas pour autant pérenniser le télétravail en Nouvelle-Aquitaine (dans la moyenne nationale).

Enfin, la transformation digitale est plus que jamais au cœur des enjeux des entreprises dans le contexte actuel. Cette transformation digitale est déjà une réalité en Nouvelle-Aquitaine pour près de la moitié des dirigeants puisque 43 % d'entre eux estiment l'avoir déjà conduite dans leur entreprise, pour une moyenne nationale qui s'élève à 33 %. Elle représente une opportunité pour 81 % des entreprises de la région, contre 67 % pour la moyenne nationale.



MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE

Étude conçue et coordonnée par Les Temps nouveaux et réalisée par Viavoice pour Sopra Steria Next. Étude réalisée par téléphone du 25 mai au 15 juin 2021 auprès d'un échantillon de 439 dirigeants d'entreprise représentatif des PME et ETI françaises de 20 salariés et plus. Dont 31 dirigeants d'entreprise de plus de 1 000 salariés. Représentativité assurée par la méthode des quotas, appliquée aux critères suivants : taille d'entreprise, région, secteur d'activité.





La fondation pour une agriculture durable en Nouvelle-Aquitaine lance son appel à projets 2021 « Cap sur l'agriculture durable ». Dotées chacune d'une bourse de 1 500 euros, les réalisations promues doivent traduire une volonté de faire évoluer les systèmes vers plus de durabilité. « Il ne s'agit pas de modèles à reproduire en l'état, mais de démarches inspirantes pour que chaque agriculteur y puise des idées pour faire évoluer son propre système et contribue ainsi à renforcer sa durabilité », précise la fondation. Parmi les sept dossiers retenus en 2020, le Landais Benoît Cabannes (La Ferme du foie gras, à Mugron) a ainsi été distingué pour le développement d'une autonomie quasi-totale de l'alimentation des canards à partir de l'exploitation, et une maîtrise de la commercialisation par plusieurs circuits directs.

Candidature jusqu'au 1er octobre sur https://agridurableaquitaine.com



CARNET

Mélanie MARTIN, maraîchère bio à Saint-Pierre-du-Mont, est la nouvelle présidente du Mouvement de défense des exploitants familiaux (Modef) des Landes. À 32 ans, elle succède à Serge Mora, producteur de canards à Mugron, à la tête du syndicat agricole depuis 2017.

INONDATIONS ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE POUR BOUGUE

À la liste des communes déjà reconnues en état de catastrophe naturelle à l'issue des inondations, coulées de boues et mouvements de terrain qui ont frappé les Landes fin 2020 et début 2021, vient s'ajouter Bougue pour les 28 et 29 décembre 2020 (Journal officiel du 1er août 2021). La préfecture des Landes précise que d'autres dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont en cours d'instruction et seront étudiés dans de futures commissions.





LA FLAMBÉE DU BOIS

La filière forêt-bois apparaît comme stratégique, certes pour la construction et l'ameublement, mais aussi pour la production d'énergie telle que la biomasse. Une aubaine pour la filière ? Malheureusement, non. Schématiquement, nous exportons du bois brut, de faible valeur ajoutée, et importons des produits transformés, à forte valeur ajoutée. Ce déficit structurel illustre la mauvaise organisation de la filière de l'amont vers l'aval dénoncée par de nombreux rapports depuis des lustres.

a croissance économique repart en flèche. En France, la consommation des ménages a bondi de plus de 10 % en mai. L'indice composite PMI de juin est à son niveau le plus élevé depuis 41 mois (57,4). L'inflation reste contenue (1,5 % en mai). Le chômage baisse (- 3,5 % en mai pour la catégorie A). Les voyants repassent

raréfaction des matières premières. L'Europe et la France sont les dernières à prendre le train de la croissance. La Chine et les États-Unis les ont précédées depuis le début de l'année et ont fait bondir les prix de ces fameuses, et si rares, matières premières indispensables à la production de biens et services. Les prix des métaux, de l'énergie et des produits agricoles se sont envolés au

De nombreux chantiers tournent actuellement au ralenti

faute de matériaux

donc au vert et les prévisions de croissance du PIB pour 2020 de la Banque de France (5,75 %) ou de l'INSEE (6 %) semblent réalistes. À quelques détails près. Bien évidemment, la réalisation de l'objectif de croissance dépendra, on s'en doute, du pourcentage de vaccinés et de l'absence de quatrième vague à la rentrée.

RARÉFACTION DES MATIÈRES PREMIÈRES

De façon plus surprenante, la croissance pourrait être entravée par la cours des derniers mois. Lorsqu'on lit la dernière note de conjoncture de l'Association nationale des industries agroalimentaires (2021), on constate, avec effroi, que le prix à la production des huiles a augmenté de 100 % en un an, celui du sucre de 58 %, celui des céréales de 26 % et celui du lait de 24 % ! Entre 2020 et 2021, le coût des produits alimentaires a augmenté en moyenne de 31 %. La même tendance est à l'œuvre pour le prix emblématique du baril de pétrole Brent coté à Londres. En 2020, son prix moyen

était de 42 dollars (64 en 2019). Aujourd'hui, le prix flirte autour de 75 dollars, soit une hausse de 78 %! Le débat est ouvert entre les spécialistes du marché du pétrole pour savoir si cette augmentation va se poursuivre. D'un côté, les PDG de Shell et de Total anticipent un prix du baril aux environs de 100 dollars du fait d'un déficit structurel de capacités de production : l'économie serait donc entrée dans un phénomène de super-cycle, c'està-dire une flambée des prix comme celle que nous avons connue dans les années 2000 avec l'émergence spectaculaire de la Chine et son appétit d'ogre! D'un autre côté, le PDG d'Exxon Mobil anticipe une stabilité car, explique-t-il, l'offre est suffisamment élastique pour s'adapter à la demande : l'économie est donc dans une simple phase de rattrapage.

HAUSSES DE PRIX TRANSITOIRES

Les hausses de prix actuelles sont transitoires et compensent simplement l'arrêt de la production en 2020. Ce débat super-cycle vs rattrapage concerne tous les marchés de matières premières et condi-

000

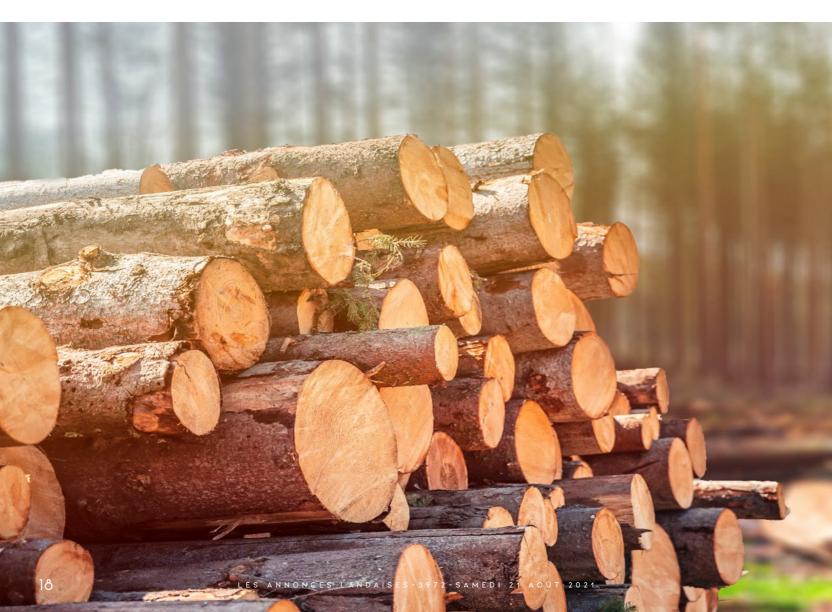
tionnera l'intensité et la durée de la croissance économique. À choisir, il faut souhaiter que ces hausses de prix soient conjoncturelles et pas structurelles, sous peine d'engendrer une recrudescence de l'inflation et une croissance atone qui seraient peu propices à la réduction du chômage.

Quoi qu'il en soit, le prix actuel des matières premières perturbe les conditions de la reprise économique et rogne les marges des entreprises. Lors de la rencontre du mouvement des entreprises de taille moyenne (ETI) à Arcachon, le 1er juillet dernier, il a été indiqué que près de 80 % d'entre elles sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement. L'un des secteurs les plus touchés est naturellement celui du BTP car son activité est conditionnée par la disponibilité de nombreux matériaux : granulats, bois, ossatures métalliques, treillis, barres de fer,

plaques de plâtre, laine de verre... Les stocks fondent comme neige au soleil et la production peine à satisfaire la demande. Dans les conditions actuelles de marché, il n'est pas sûr que la fameuse tour Hypérion construite avec 1 400 m³ de bois massif dans le quartier Euratlantique à Bordeaux aurait été achevée dans les temps. De nombreux chantiers tournent actuellement au ralenti, faute de matériaux. Et les professionnels du secteur éprouvent des difficultés à établir des devis qu'ils pourront respecter tant les prix sont volatils et fixer des délais d'intervention raisonnables tant les approvisionnements sont aléatoires. Depuis longtemps, il manque des bras dans le BTP. Mais aujourd'hui, il manque aussi les produits de base! Rageant alors que les français semblent très enclins à faire construire ou rénover des biens immobiliers en utilisant notamment du bois.

DEMANDE FORTE POUR LES BOIS D'ŒUVRE

De par sa nature écologique, le bois sera le matériau de construction du XXIe siècle : la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs. dite « RE2020 ». le consacre comme un matériau incontournable. On peut parier que le bois remplacera progressivement l'acier et le béton pour favoriser la décarbonation de nos économies et que des répliques de la tour Hypérion fleuriront, ici et là, dans les années à venir. Depuis la reprise, la demande est forte pour les bois d'œuvre : elle émane certes de nos entreprises mais aussi et surtout, des États-Unis, fâchés depuis Trump avec le Canada et ses immenses forêts, et la Chine qui viennent s'approvisionner massivement en France, et en Europe, pour leurs chantiers de construction et assèchent le marché. Les statis-



La production de feuillus est faible, éparpillée et peine à trouver des débouchés locaux

tiques du centre d'études de l'économie du bois (CEEB) indiquent des hausses de prix spectaculaires pour les grumes, notamment pour les essences les plus recherchées telles que le pin pour le bâtiment ou le chêne pour l'ameublement.

FORÊT DES LANDES : LA PLUS GRANDE FORÊT ARTIFICIELLE D'EUROPE

La France détient le quatrième massif forestier européen qui couvre près du tiers du territoire (16,9 millions d'ha). Et la Nouvelle-Aquitaine est la principale région forestière métropolitaine en superficie (2.8 millions d'ha) et en volume de bois récolté (10 millions de m³). La forêt des Landes est la plus grande forêt artificielle d'Europe occidentale (1 million d'ha). Et la filière forêt-bois emploie 56 000 personnes environ dans notre région. Dans le contexte actuel, elle apparaît comme une filière stratégique, certes pour la construction et l'ameublement, mais aussi pour la production d'énergie telle que la biomasse. Une aubaine pour la filière? Malheureusement, non. Notre balance commerciale accuse, selon le ministère de l'Agriculture, un déficit de 7 milliards d'euros en 2020. Au niveau mondial, malgré notre avantage naturel, nous ne sommes pas l'un des principaux producteurs de produits

forestiers, mais plutôt un producteur de second ordre, d'après les statistiques de la FAO (2021). Schématiquement, nous exportons du bois brut, de faible valeur ajoutée, et importons des produits transformés, à forte valeur ajoutée. Ce déficit structurel illustre la mauvaise organisation de la filière de l'amont vers l'aval dénoncée par de nombreux rapports depuis des lustres, à l'image du dernier rapport de la cour des comptes (2020). Il y a là une forme de malédiction des matières premières, typique des pays pétroliers tels que le Venezuela qui exporte du brut mais ne raffine pas. Ou des pays producteurs de coton tels que le Mali qui récolte mais ne tisse pas.

Quelles sont les maladies qui touchent la forêt française? Certes, les tempêtes (Martin, Xynthia...) ont fortement perturbé l'exploitation et la viabilité de la filière. Mais ce n'est pas la seule explication. Selon le site franceboisforet.fr. 75 % du massif forestier est privé. Ce massif est détenu par 3,5 millions de propriétaires, dont 75 % en ont hérité et 57 % sont à la retraite. La plupart de ces propriétaires n'exploitent pas ou peu les quelque 130 essences de bois recensées en France. Leurs forêts sont principalement composées de feuillus (67 %) pour lesquels les scieries de proximité ont disparu

au tournant des années 1980 et pour les quels la demande mondiale est moins forte que pour les résineux qui ne représentent que 21 % de notre massif (heureusement, nous avons la forêt des Landes!). La production de feuillus, lorsqu'elle a lieu, est donc faible, éparpillée et peine à trouver des débouchés locaux puisque l'industrie de l'ameublement a été largement délocalisée.

DÉFICIT RÉCURRENT DE L'ONF

La forêt publique (25 % du massif) est gérée par l'Office National des Forêts (ONF) qui a pour mission de l'exploiter et de la gérer durablement. On pourrait penser qu'un acteur de ce poids pourrait favorablement influencer le destin de la filière. Si la mission de préservation des essences ne peut être remise en cause pour permettre le développement harmonieux et précieux des forêts qui sont d'irremplaçables puits à CO₂, le modèle économique de l'ONF est. lui, remis en cause à la fois par un déficit récurrent et par les communes forestières qui dénoncent les orientations de l'État et les réductions d'emplois. Las ! On peut disposer de beaucoup d'atouts et mal les exploiter. Sur le papier, l'équipe de France de football était la meilleure de l'Euro 2021. Sur le terrain...

TABLEAUX DES VENTES

DAX VENTES DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021, À 10 H

AVOCAT	DÉTAIL DE LA VENTE	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
SCP LALANNE- JACQUEMAIN-LALANNE	SO	IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL ET D'HABITATION ET DEUX PARCELLES ATTENANTES	BAIGTS-EN CHALOSSE	2312 AVENUE DES PYRENEES	193 000 €
MAGELLAN AVOCATS	SO	MAISON D'HABITATION AVEC JARDIN	GAMARDE LES BAINS	260 ROUTE DE LA GARE	32 000 €

E-Mail: Contact@Annonces-Landaises.com Plateforme: <u>Annoncelegalepro.annonces-Landaises.com</u>

Les annonces landaises, hebdomadaire habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département des landes, toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, les annonces relatives aux constitutions de sociétés sont forfaitisées en fonction de la forme de la société, suivant l'annexe viii mentionnée dans ce même arrêté. Les autres annonces restent facturées 1,78 € le mm/colonne pour 2021 en aquitaine.

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE POUDENX

M. LALAUDE Francis, Maire, 1 Place de la Bascule 40700 Poudenx

Objet du marché : Réhabilitation du logement école sis 2 Place de la Bascule et de l'ancien presbytère sis 267-297 Route d'Hagetmau 40700 Poudenx

Procédure de passation : Procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 01/12/2021

Délai de validité : 90 jours à compter de la date de réception des offres

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement : ressources propres

Règlement par mandat administratif à 30 jours.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix 50 % - Valeur technique : 30 % - Délai d'exécution : 20 %

Date limite de réception des offres : vendredi 15/10/2021 à 18 h.

Obtentions des dossiers : Les dossiers sont à télécharger à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.

Renseignements relatifs aux lots: Lot n° 1: Gros-Œuvre. Lot n° 2: Charpente-Couverture-Zinguerie-Plancher. Lot n° 3: I.T.E. Lot n° 4: Isolation des combles. Lot n° 5: Plâtrerie-Isolation. Lot n° 6: Menuiseries extérieures et intérieures. Lot n° 8: Electricité-VMC. Lot n° 9: Peintures extérieures et intérieures. Lot n° 10: Traitement anti-termites

Renseignements complémentaires : Administratif : Commune de Poudenx Tél : 05 58 57 22 13 - mairie.poudenx2@orange.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey 64010 Pau, tél : 05 59 84 94 40.

Date d'envoi à la publication du présent avis : 18/08/2021

ABONNEMENT VERSION PAPIER + WEB NOM	6 MOIS = 20 €1AN = 35 €2 ANS = 55 €
PRÉNOM	
ENTREPRISE	
ADRESSE	
EMAIL	
TÉL	



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

COMMUNE DE VIELLE-SOUBIRAN

1 au Bourg - Tél : 05 58 45 64 74

Objet du marché : Restructuration du logement communal mitoyen à la Mairie

Caractéristique de la procédure : Marché public passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique

Numéros et désignation des lots :

Lot n° 1: Gros œuvre-Démolition-Enduits - Lot n° 2: Solivage-Couverture-Zinguerie - Lot n° 3: Menuiseries bois extérieures - Lot n° 4: Menuiseries intérieures bois - Lot n° 5: Plâtrerie-Isolation - Lot n° 6: Electricité-VMC-Chauffage - Lot n° 7: Carrelage-Faience - Lot n° 8: Plomberie-Sanitaire - Lot n° 9: Peinture-Revêtement de sols - Lot n° 10: Poêle à granulés. Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots

Pièces de candidature et d'offres à produire par le candidat : Voir règlement de consultation

Délais d'exécution : Durée des travaux : 06 mois compris période de préparation.

Date de début de travaux : Début janvier 2022

Délai de validité : Trois (3) mois, à compter de la date limite de remise des offres

Critères d'attribution : Prix 40 % - Valeur technique et mémoire technique 30 % -Références 30 % .

Obtention du dossier de consultation : Les dossiers peuvent être téléchargés sur la plateforme https://marchespublics.landespublic.org

Date limite de réception des offres : Jeudi 30 septembre 2021 avant 12 h

sur la plateforme https://marchespublics.landespublic.org

La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée.

Date d'envoi à la publication du présent avis : Mercredi 11 Août 2021

Renseignements complémentaires : Pour obtenir tous renseignements complémentaires, qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à : Mme GARCIA LIER Architecte DPLG 32 Cazaubon Barbotan.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré e dossier.

Instance de recours : Tribunal administratif de PAU 50 cours Lyautey 64000 Pau Tél : $05\,59\,84\,94\,40$

Le Maire, Mme LAURON Sylvie

21400730-0

*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COTEAUX ET VALLÉES DES LUYS 19 place de la Técouère 40330 Amou

Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision

Par arrêté en date du 18 août 2021, la Présidente de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme d'Amou en cours de révision dans le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité.

A cet effet, Monsieur GARY Jean-Luc, domicilié à 40230 Josse, a été désigné par la Présidente du tribunal administratif comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera **du 15 septembre au 15 octobre 2021**. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé au siège de la Communauté de Communes où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h et à la mairie d'Amou du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.cc-luys.fr et consultable sur un ou des postes informatiques au siège de la Communauté de Communes.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra au siège de la Communauté de Communes au 19 place Saint Pierre à 40330 Amou : - le 15 septembre 2021 de 9 h à 12 h - le 30 septembre 2021 de 9 h à 12 h - le 15 octobre 2021 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes à l'issue de l'enquête.

La Présidente

21400746-0



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE portant sur le projet de règlement local de publicité intercommunal de Mont-de-Marsan agglomération

Par arrêté n° 2021-1049 en date du 08 juillet 2021, Monsieur le Président de Montde-Marsan Agglomération a défini les modalités d'organisation de l'Enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Mont-de-Marsan Agglomération.

- 1- Durée de l'enquête : durée de 31 jours consécutifs, du lundi 6 septembre 2021 (9H00) au mercredi 6 octobre 2021 (17H00) inclus.
- 2- Composition du dossier : Le dossier d'élaboration du RLPI de Mont-de-Marsan Agglomération soumis à enquête publique est composé des pièces mentionnées à l'article R 123-8 du code de l'Environnement modifié par Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017.
- 3- Commissaire Enquêteur : Monsieur Bernard SALLES domicilié à Mugron a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, par ordonnance n°E21000044/64 en date du 28 mai 2021.
- 4- Consultation du dossier d'enquête : Le dossier de projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Mont-de-Marsan Agglomération soumis à enquête publique et un registre d'enquête, seront mis à disposition, sur support papier, et sur support électronique pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :
- Au siège principal de l'enquête publique, aux heures d'ouverture habituelles : Pôle Technique Mutualisé, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30, et les vendredis de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30, au 8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan,

Le dossier dématérialisé sera mis à disposition sur le site internet de Mont-de-Marsan Agglomération (http://www.montdemarsan-agglo.fr/agglo/jsp/site/Portal.jsp?page_id=467).

- 5- Présentations des observations : Outre les annotations sur le registre d'enquête, les observations, propositions, contre-propositions pourront être également adressées par
- Courrier au Commissaire Enquêteur au siège principal de l'enquête publique. La correspondance doit être adressée à l'adresse suivante :« A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur », Pôle Technique Mutualisé, 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. L'enveloppe devra indiquer la mention «Enquête publique-Ne pas quyrir »
- Email à l'adresse suivante dédiée au RLPI (en précisant « enquête publique RLPI » dans l'objet du mail) : rlpi@montdemarsan-agglo.fr

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au pôle technique mutualisé 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

6- Accueil du public : Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au pôle technique mutualisé lors des permanences suivantes :

le lundi 06 septembre 2021 de 9 H $\,$ à 12 H - le jeudi 23 septembre 2021 de 14 H à 17 H - le mercredi 06 octobre 2021 de 14 H à 17 H.

L'ensemble des mesures sanitaires liées à la crise du COVID seront mises en œuvre lors de la venue du public.

7- Les suites de l'enquête : A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos par le commissaire enquêteur.

Le registre sera ensuite transmis par le Président de Mont-de-Marsan Agglomération au commissaire enquêteur.

Ce dernier transmettra sous huitaine, le procès-verbal des observations issues de l'enquête publique au Président de Mont-de-Marsan Agglomération, qui pourra répondre dans un délai maximum de quinze jours au commissaire enquêteur.

Ce dernier remettra son rapport et ses conclusions motivées et avis, au plus tard trente jours après la fin de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet des Landes et au Président du Tribunal Administratif de Pau.

Les rapports et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an, au Pôle technique Mutualisé de Mont-de-Marsan Agglomération.

Ceux-ci seront également disponibles sur le site internet de Mont-de-Marsan Agglo-

8- Affichage: Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par voie de presse, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux habilités, diffusés dans le Département des Landes

Cet avis au public sera également effectué par voie d'affichage, au moins quinze jours avant le début de l'enquête, au siège de Mont-de-Marsan Agglomération, dans les 18 communes membres de Mont-de-Marsan Agglomération et au pôle Technique Mutualisé.

9- Renseignements: Identité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées: Monsieur Charles DAYOT, Président de Mont-de-Marsan Agglomération, Pôle technique Mutualisé, 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan 05 58 05 32 32 (demander Madame Isabelle de TAUZIA).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues au Code des Relations entre le Public et l'Administration (livre III pour la communication des documents administratifs), obtenir communication des dossiers soumis à l'enquête publique auprès de Mont-de-Marsan dés la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le dossier du Règlement Local de Publicité Intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte de celle-ci, sera soumis au Conseil Communautaire de Mont-de-Marsan Agglomération, autorité compétente pour prendre la décision d'approbation. Ainsi, il sera par la suite rendu opposable aux tiers.

21400741-0

POUR VOS ANNONCES LÉGALES

Tél. 05 58 45 03 03 contact@annonces-landaises.com



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté n°2021/07/1050 en date du 9 juillet 2021, le Président de MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les Schémas Directeurs d'Assainissement des communes de Benquet, Bostens, Bougue, Campagne, Campet-et-Lamolère, Gaillères, Geloux, Laglorieuse, Lucbardez-et-Bargues, Saint-Martin-d'Oney, Saint-Avit, Uchacq-et-Parentis.

L'enquête publique se tiendra du 6 septembre au 6 octobre 2021 inclus.

Les dossiers d'enquête portent sur l'élaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement de ces communes. Ils sont notamment composés, pour chacune des communes, d'un rapport technique exposant le projet de Schéma Directeur d'Assainissement et des pièces administratives afférentes à la procédure (dont l'avis de l'autorité environnementale après examen au cas par cas).

M. CORREGE, exerçant la profession d'ingénieur géologue, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Le siège de l'enquête publique est situé au Pôle Technique de Mont-de-Marsan Agglomération, 8 rue du Maréchal Bosquet, 40000 Mont-de-Marsan.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de chacune des communes et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Benquet, Bostens, Bougue, Campagne, Campetet-Lamolère, Gaillères, Geloux, Laglorieuse, Lucbardez-et-Bargues, Saint-Martin-d'Oney, Saint-Avit, Uchacq-et-Parentis.

L'intégralité des dossiers des 12 communes, ainsi qu'un registre d'enquête, seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture du Pôle Technique de Mont-de-Marsan Agglomération, situé 8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan.

Chacun pourra également adresser ses observations par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête publique, ou par mail : enquete.publique@montdemarsan-agglo.fr.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le lundi 6 septembre 2021 de 10 h à 12 h, à la mairie de Saint-Martin-d'Oney ;
- Le mercredi 22 septembre 2021 de 14 h à 16 h, à la mairie de Saint-Avit
- Le mercredi 6 Octobre 2021 de 15 h à 17 h, au Pôle Technique de Mont-de-Marsan Agglomération, 8 rue du Maréchal Bosquet, à Mont-de-Marsan.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à Mont-de-Marsan Agglomération.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire Enquêteur. Monsieur le Commissaire Enquêteur transmettra au Président de Mont-de-Marsan Agglomération son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ces rapports sera adressée à Madame la Préfète des Landes et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au Pôle Technique de Mont-de-Marsan Agglomération, ainsi que sur le site internet de MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

21400742-0



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE SAINTE EULALIE EN BORN- 40200 Tél: 05 58 09 73 48- Mail: mairie@sainteeulalieenborn.fr

Procédure de passation : Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Objet du marché : Extension de la régie du port Lieudit « Peliou » 40200 Sainte Eulalie-en-Born

Type de marché : Marché de Travaux

Nombre et consistance des lots : Lot N° 1 : Gros-Œuvre - Réseaux Extérieurs. Lot N° 2 : Mur ossature bois - Charpente - Couverture - Bardage bois - Zinguerie. Lot N° 3 : Menuiseries Extérieures Bois. Lot N° 4 : Plâtrerie - Isolation - Faux-Plafonds. Lot N° 5 : Chape - Carrelage - Faïences. Lot N° 6 : Menuiseries Intérieures - Placards - Kitchnette. Lot N° 7 : Peintures Extérieures - Intérieures. Lot N° 8 : Electricité - VMC - Chauffage. Lot N° 9 : Plomberie -Sanitaire - PECS - Chauffage.

Modalités d'attribution des travaux : Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Mode de financement : Le financement est assuré par des subventions et fonds propres à la commune.

Justificatif à produire : Voir le règlement de consultation

Durée délai d'exécution des travaux : 4 mois plus 2 semaines de préparation à compter de la notification du marché, et de l'ordre de service.

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : La consultation et le téléchargement du dossier par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.org

Date limite de réception des offres : Le lundi 20 Septembre 2021 à 12 h Date de validité des offres : 90 jours.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : les offres devront être remise : transmission par voie électronique des plis dans le cadre de la présente mise en concurrence, à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.org

Le pli déposé par le candidat doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation et nommés de la manière suivante : - Dossier n°1 : candidature - Dossier n°2 : offre lot n°X

Présentation des offres : Conformément au règlement de consultation.

Critères de jugement des offres : Conformément au règlement de consultation.

- Le prix des prestations : 50 % sur 50 points suivant la formule suivante : (prix du moins disant : prix de l'offre) x 50 %
 - \bullet La valeur technique et qualité des prestations : 50 %
- L'organisation et les moyens mis en œuvre pour l'exécution des prestations : 5 points,
- La qualité technique des matériaux : 10 points,
- La gestion des déchets de chantier : 5 points.

Renseignements administratifs : Mairie Sainte-Eulalie-en-Born Tél : 05 58 09 73 48 - Mail : mairie@sainteeulalieenborn.fr – (fermée le Mardi Après-midi)

Renseignements Techniques: Monsieur CAPDEVILLE Philippe, Chef de Projet, 114 avenue du Courant. 40200 Mimizan Port: 07 84 38 75 21 - Mails: philippe@had-equation.fr / hubert@had-equation.fr

Date d'envoi à la publication : 17/08/2021

21400744-0

PRÉFÈTE DES LANDES

LA PRÉFÈTE DES LANDES COMMUNIQUE AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE **DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Plan Particulier d'Intervention Entreprise TERÉGA à Lussagnet

Une procédure de consultation d'un mois est ouverte du 13 septembre 2021 au 13 octobre 2021, en mairie de Lussagnet ainsi qu'à la Préfecture des Landes, en vue de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'entreprise TEREGA implantée sur le territoire de la commune de Lussagnet.

Le PPI définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave ayant ou pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de cet établissement industriel visé par la directive dite « SE-VESO III » et classé SEVESO seuil haut avec servitude.

La commune concernée par le périmètre de risque du présent PPI, est la commune

Ce document peut être consulté à la Préfecture des Landes, ainsi qu'en mairie de Lussagnet pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les observations du public pourront être consignées au registre ouvert à cet effet. À l'issue de cette procédure, les registres seront renvoyés à la Préfecture des Landes.

21400747-0



COMMUNE DE MIMIZAN (40200) AVIS AU PUBLIC ZAC du Parc d'Hiver - Modification

Par délibération n°21-083 du 29 juillet 2021, le Conseil municipal de la commune de Mimizan a décidé de prescrire l'organisation de la procédure de modification de la Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'Hiver et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la délibération et notamment à informer les bénéficiaires des promesses unilatérales de vente au sein du périmètre de la zone.

Cette délibération est affichée en mairie de Mimizan et consultable pendant un mois aux heures d'ouverture et sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.mimizan. fr à l'onglet conseils municipaux. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le maire, Frédéric POMAREZ

21400749-0



COMMUNE DE MIMIZAN (40200) AVIS AU PUBLIC

Droit de Préemption urbain (DPU) Champ d'application

Exclusion de la vente des lots issus des lotissements

Par délibération n°21-082 du 29 juillet 2021, le Conseil municipal de la commune de Mimizan a décidé d'exclure du champ d'application du Droit de Préemption Urbain la vente des lots issus des lotissements autorisés.

Cette délibération est affichée en mairie de Mimizan et consultable pendant un mois aux heures d'ouverture et sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.mimizan.fr à l'onglet conseils municipaux. Elle sera en outre publiée au recueil des actes adminis-tratifs de la collectivité.

Le maire, Frédéric POMAREZ

21400748-0



COMMUNE D'HAGETMAU

Instauration du Droit de Préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial

Par délibération en date du 09/07/2021, le conseil municipal d'Hagetmau a décidé d'instituer un Droit de Préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux et sur les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Cette délibération et le plan du périmètre soumis au Droit de Préemption sont tenus à la disposition du public au siège de la Mairie d'Hagetmau aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture des Landes.

21400743-0

CRÉATEURS D'ENTREPRISES POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS!

Tél. 05 58 45 03 03 contact@annonces-landaises.com



Me Nicolas CEVRERO Notaire Associé 31 avenue du Marensin

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/08/2021, il a été constitué une EURL dénommée :

AXIAL ÉTUDES & DESIGN

Capital : 5.000 €

Objet : Bureau d'études d'ingénierie. Conception et design

Siège social : 100 Lotissement Pré des Aubépines, route d'Angoumé 40990

Gérance : Jérémy CARINATO résidant 100 Lotissement Pré des Aubépines, Route d'Angoumé 40990 Mées.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Le gérant 21AL03310

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/08/2021, il a été constitué une SAS dénommée

Y'HELLO

Siège social : 847 Avenue des Lacs 40990 Saint-Paul-lès-Dax

Capital: 21.000 € Objet social: L'achat, la vente, la commercialisation, l'installation et l'entretien de panneaux photovol-taïques et d'unités de production d'éner-

Président : M. L'ANGEVIN Eudes de-meurant 204 Chemin de Pinsoulet 40600 Biscarrosse élu pour une durée illimité.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est

convoqué aux Assemblées Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. L'agrément est requis pour toute autre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

21AL03305

AVIS DE CONSTITUTION

en date du 17 août 2021 à Saint-Martinde-Seignanx, il a été constitué une so-

La société a pour dénomination :

DELAFAYE ÉNERGIE

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 5.000 €

Siège social : 34 allée de Solitude, ZA Ambroise, Saint-Martin-de-Seignanx (40390) et peut être transféré en tout autre endroit sur décision de l'associé.

Objet social : La société a pour objet directement ou indirectement : Tous travaux et prestations d'électricité générale vaux et prestations d'électricité générale et industrielle. Location d'équipements électriques et de sonorisation. Réalisations de travaux dans le domaine des énergies renouvelables, pompe à chaleur, photovoltaïque. Mise en service d'équipements domotiques. Mise en service d'équipements de sécurité alarme, vidéo surveillance, contrôle d'accès. Prestations d'étude technique et conseil divers dans le domaine de l'électricité.

Et plus généralement, toutes opéra-tions industrielles, commerciales, ou fi-nancières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indi-rectement à l'objet social

Durée de la société : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Pierre DELAFAYE, résidant à Saint-Martin-de-Seignanx place Jean Rameau. (40390),

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

La Gérance

21AL03330

Notaire

40550 Léon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nicolas CEVRERO, Notaire à Léon, 31, avenue du Marensin, le 10 août 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI L'ESTANTAT

Forme : Société Civile Immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

Capital social : MILLE (1.000 €), divisé en 1.000 parts de un euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 1.000.

Siège social : 115 Chemin de Labeyrie 40170 Lit-et-Mixe.

Objet: Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : Dax

Associés :

- 1) Monsieur William LACOSTE demeurant à Lit-et-Mixe (40170), 115 chemin de Labeyrie, Né à Dax (40100), le 16 juillet
- 2) Madame Amélie SARAZIN demeurant à Lit-et-Mixe (40170), 115,chemin de Labeyrie, Née à La Teste-de-Buch (33260), le 4 décembre 1991.
- 3) Monsieur Richard LACOSTE demeurant à Uza (40170), 116 rue des Forges, Né à Dax (40100), le 17 novembre 1993.
- 4) Madame Cécile RANSINANGUE demeurant à Uza (40170), 116, rue des Forges, Née à Dax (40100), le 7 janvier 1992.
- 5) La société dénommée LACOSTE HABITAT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Lit-et-Mixe (40170), 115 chemin de Labeyrie, identifiée au SIREN sous le numéro 847 649 712 et immatriculée au Resista de Commandant des Casiétés de Registre du Commerce et des Sociétés de

Gérance : Aux termes des statuts authentiques reçu par Me CEVRERO le 19/08/2021, Monsieur William LACOSTE et Monsieur Richard LACOSTE ont été nommés gérants pour une durée illimitée.

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas

21AL03273



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : PIERRE LOIC

Forme : SARL

Siège social : 180 Rue du Tuc d'Auros 40110 Ygos-Saint-Saturnin.

Objet : Réparation, dépannage, entre-tien et installation de chauffages, plombe-rie, onstallations sanitaires et négoce de pièces détachées.

Durée: 99 années

Capital social : 3.000 € entièrement libérés par apports en numéraire

Gérant nommé pour une durée illimitée par l'AGO du même jour : M. Loïc Pierre, né le 27/08/1985 à Mont-de-Marsan de-meurant 180 Rue du Tuc d'Auros 40110 Ygos-Saint-Saturnin.

La demande d'immatriculation de la société sera déposée au RCS de Mont-

Pour avis, la Gérance 21AL03309

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/08/2021, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GIACO'TP

Objet social : Travaux VRD, travaux publics, maçonnerie VRD, réseaux électricité, télécom, eaux usées, pluviales, potable, terrassement.

Siège social : 966 Route du Bedouich 40350 Gaas.

Capital : 10.000 € Durée: 99 ans

Gérance: M. GIACOMINI Alexis de-meurant 966 Route du Bedouich 40350 Gaas, M. GIACOMINI Oscar demeurant 966 Route du Bedouich 40350 Gaas.

Immatriculation au RCS de Dax. 21AL03317

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Les Toits Gabardans Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 5.000 €

Siège social: 114 rue Germaine Morice 40310 Gabarret

Objet : Toux travaux de charpente, couverture, zinguerie, isolation RGE, petits travaux du bâtiment.

Durée: 99 années

Gérance : Monsieur William JILET de-meurant 97 chemin de Corneille 40310 Gabarret et Monsieur Maximilien BOSSU demeurant 19 chemin de la Brasserie 40240 Saint-Justin

Immatriculation: RCS Mont-de-Marsan

Pour avis 21AL03285

信 Notaire

OFFICE NOTARIAL DUPOUY & ASSOCIÉS Notaires associés

1 avenue de Tamamès Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte recu par Maître Rémi DUPOUY, Notaire Ássocié de Société à Responsabilité Limitée « DUPOUY ET ASSOCIÉS », titulaire d'un Office Notarial à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), 1 avenue de Tamamès et d'un Office Notarial à Tarnos (Landes), Résidence Femmes d'un Siècle, 3 Boulevard Jacques Duclos, le 29 juillet 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes : ractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annava ou la complément des biens et et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et envi-ronnementale. ronnementale.

La dénomination sociale est : LA NORD

Le siège social est fixé à : Soorts-Hossegor (40150), boulevard de la dune, Résidence le Point d'Or.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : deux cent cinquante-cinq mille euros (255.000 €). Les apports sont immobiliers. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sontsoumises à l'agrément préalable à l'unariaité des cessiéns. l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Martina STREI-SEL demeurant Gustav Linden Strable 14, Ratingen (Allemagne).

La société sera immatriculée au re-gistre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Notaire 21AL03318

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant l'acte sous seing privé du 13/07/2021, il a été acté la constitution de la SASU dénommée

Kodo MF

Capital : 1.500 €.

Siège social : 360 Chemin de Chapit 40550 Léon.

Obiet social : La prise de participation Objet social: La prise de participation par achat, souscription ou apport de titres et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques. La direction, la gestion et l'administration de toute société. La définition et la conduite de la politique du groupe et le contrôle des filiales. La réalisation de toutes prestations de services dans les domaines administratifs, financiers, techniques, informatiques et commerciaux au profit de ses filiales et participations. La niques, informatiques et commerciaux au profit de ses filiales et participations. La réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à la réalisation. La location de toutes sortes de biens mobiliers. Conseil en affaires et entreprenariat.

Président : FÉRIN Maxime résidant au 360 Chemin de Chapit 40550 Léon.

Durée : 99 ans au RCS de Dax.

AVIS DE CONSTITUTION

Forme · FURI

Dénomination : STRATTON MEDIA

Siège: 34 Avenue de Maremne 40140 Magescq

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Capital : 1.000 €

Objet: La vente, en ligne et en boutique, de tous types de produits non réglementés et notamment d'équipement d'éclairage et des luminaires, de néons personnalisés. La vente de formations en ligne. La créa-tion graphique, le dessin et le design.

Gérant : Monsieur Pierre DOUAT de-meurant 34 Avenue de Maremne 40140 Magescq. 21AL02949

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée

LE PETIT MARCHÉ

Au capital de 1.500 €

Ayant son siège social à Aire-surl'Adour (40800) 28 rue Gambetta

Et pour objet : Activité de Primeur, épicerie fine, fromager

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur Etienne, Pascal, Gabriel BOUSQUET demeurant 57 avenue des Pyrénées 40800 Aire-sur-l'Adour.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance 21AL03283

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée

Holding Quent

Capital : 500 €

Siège social : Avenue de Ponteils, résidence Canavera, appt B7 40150 Seignosse

Objet : L'activité de holding, la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de la société, groupement ou entités juridiques de tous types.

Président : DUTTO Quentin Avenue de Ponteils, résidence Canavera, appt B7 40510 Seignosse

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS Dax

Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

21AL03086

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable 980 av Eloi Ducom 40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : MARQUEZE

Forme : Société Civile Immobilière Capital : 1.000 € constitué par des

apports en numéraire

Siège social : 1878 Route des Paloumayres 40270 Cazères-sur-l'Adour.

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen.

Gérants : Mme Jessica FUENTES de meurant 962 route de Cazautets 40320 Payros-Cazautets,

Philippe CANDAU demeurant 1878 route des Paloumayres 40270 Cazères-sur-l'Adour.

Cession de parts : les parts sont libre-ment cessibles entre associés et une clause d'agrément est prévue en cas de cession de parts à des tiers.

Durée : 50 années RCS: Mont-de-Marsan 21AI 03286

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/08/2021 il a été constitué une EURL dénommée :

EURL FLORIAN FARIA

Siège social : 2899 route de Lourgon 40230 Saint-Geours-de-Maremne

Capital : 5.000 €

Objet social : Lavage, poly-lustrage, retouche sans démontage de véhicules automobiles.

Gérance: M. Florian FARIA demeurant 2899 route de Lourgon 40230 Saint-Geours-de-Maremne.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax. 21AL03297

SCI MALF

Société civile immobilière au capital de 1.200 € Siège: 267 rue du Bourg 40390 **BIAUDOS** 498964030 RCS de DAX

Par décision de l'AGM du 16/08/2021 il a été décidé de:

- prendre acte du départ du Gérant Mme DARAMY DEDIEU Christine suite à sa

Mention au RCS de DAX 21AL03329

AGRI SUD

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €. Siège social : Domaine de Pouyblanc 40420 Vert 838 335 578 RCS Mont-de-Marsan. Par AGE du 23/06/2021, la collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Yves MEURISSE et de Madame Christel MELIBLISE et norme en qualité de la collectivation de Monsieur Response en qualité de la collectivation de MeliBLISE et norme en qualité de la collectivation de la col MEURISSE, et nomme en qualité de co-gérant Gonzague MEURISSE demeurant 3 rue de Beaumont 02340 Le Thuel, et Monsieur Alexandre MEURISSE demeurant Domaine de Pouyblanc 40420 Vert pour une durée illimitée à compter du 23 juin 2021. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan. Pour avis, La Gérance

21AL03327

SEAFROGS

SARL au capital de 10.000 € Siège social : 27B route de Pitoys 64600 Anglet 828 747 683 RCS Bayonne. Le 01/06/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 52 impasse des Peupliers 40150 Angresse à compter du 26/07/2021 ; décidé d'étendre l'objet social. Nouvelle(s) activité(s): La Société a pour objet : Le conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de straté-gie, de gestion, de finance et en tech-niques de communication. La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet. Gérance: Frédéric BOUCHET 52 impasse des Peu-pliers 40150 Angresse.

Radiation au RCS de Bayonne. Inscription au RCS de Dax. 21AL03040

EURL NÉGOCE AUTOS 64

EURL au cap. de 137.000 €,142 av. Henri de Navarre 64100 Bayonne. RCS nº 494 669 781. Par DAU du 27/07/21, le siège a été transféré au 1050 rte de St-Barthélemy 40390 St-Martin-de-Seignanx. 21AL03070

S.C.E.A DU BERNIN

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 12.226,41 € Siège Social : Domaine du Pouyblanc 40420 Vert 403 619 323 RCS Mont-de-Marsan. Par AGE du 23/06/2021, la collectivité des associés du 23/06/2021, la collectivite des associes a nommé en qualité de cogérant Alexandre MEURISSE, demeurant Domaine de Pouyblanc 40420 Vert, pour une durée illimitée à compter du 23 juin 2021. Modi-fication sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan. Pour avis, La Gérance

21AL03326



Patricia ETIENNE SELARL d'Avocat Au capital de 50.000 € 25 allées Paulmy, Maïtena 64 100 Bayonne RCS Bayonne 479 450 744

MAUBOURGUET

Société Civile Immobilière Au capital de 220.000 € Siège Social: 4 rue des Ormes 40200 Mimizan **RCS Mont-de-Marsan** 388 780 702

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2021 a décidé, à compter dudit jour, le transfert du siège social pour le fixer Centre Commercial du Born, ave-nue de Bordeaux, BP42 à Mimizan (40).

Les statuts seront modifiés en conséquence. Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Mar-

21AL03274

KINE SOUPROSSE

Société Civile Immobilière Au capital de 100 € Siège: 92 Route de Leplante 40250 Lahosse RCS Dax 812 658 896

NOMINATION DE **COGÉRANT**

Aux termes d'une assemblée générale du 04.08.2021, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant Madame Léa DARRIEUMERLOU demeurant 86 Rue du Sorbier 40990 SAINT PAUL LES DAX, Madame DAUGREILH Pauline demeurant Madame DAUGHEILH Pauline demeurant 143 Chemin de Couloume 40500 CAUNA et Madame BOURRAND Olympe demeu-rant 219 Rue des Charpentiers 40400 TARTAS. Madame DEPREZ Véronique et Madame GUILLEMANE Solène reste également co-gérantes de la société.

Mention sera faite au RCS de DAX.

21AI 03275

Pour avis

Patricia ETIENNE SELARL d'Avocat Au capital de 50.000 € 25 allées Paulmy, Maïtena 64 100 Bayonne RCS Bayonne 479 450 744

LAETOPH

Société Civile Immobilière Au capital de 300 € Siège Social: 4 rue des Ormes 40200 Mimizan **RCS Mont-de-Marsan** 798 379 889

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2021 a décidé, à compter dudit jour, le transfert du siège social pour le fixer Centre Commercial du Born, ave-nue de Bordeaux, BP42 à Mimizan (40).

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Mar-

21AI 03276

VERT AGRI SERVICES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €. Siège social : Domaine de Pouyblanc 40420 Vert 449 557 206 RCS Mont-de-Marsan. Par AGE du 23/06/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Gonzague MEURISSE demeurant 3 rue de Beaumont 2340 Le Thud pour une durée illimitée 02340 Le Thuel, pour une durée illimitée à compter du 23 juin 2021. Modification sera faite au greffe du Tribunal de com-merce de Mont-de-Marsan. Pour avis, la

21AL03328

ROQUES ELEC EURL au capital de 8.000 € Siège social : 10 chemin des

Écoles 31570 Lanta RCS Toulouse 503 779 886

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10/08/2021, il a été décidé de transférer le siège social au domicile du Gérant, M. Pierre ROQUES 10 route de Lecoume 40230 Saint-Geours-de-Maremne à compter du 01/09/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en cappéquence. conséquence.

Radiation au RCS de Toulouse. Imma triculation au RCS de Dax.

21AL03277

SARL CHAINE DES ARTISANS DU PAYS DE LA HIRE

Coopérative à capital variable 74 Route des Genêts 40465 Préchacq RCS Dax 338 486 160

Aux termes d'une délibération en date du 10 juin 2021, les associés ont pris acte de la décision de Monsieur Christian SOMBRUN de ne pas renouveler son mandat de gérant arrivé à échéance.

Pour avis, les Gérants 21AI 03325

SCI NUTRI ÉVEIL Au capital de 150.000 € 100 route de la Gare 40180 Rivière-Saas-et-Gourby RCS Dax 851 148 486

L' AGE en date et à effet du 28 janvier 2021 a constaté :

- La démission de M. Hubert MOULET de ses fonctions de gérant. Mme Corinne MOULET devient seule gérante.

Le transfert du siège social du 100 route de la Gare à Rivière-Saas-et Gourby (40180) vers le 9 rue des colibris 40100

21AL03288

KINE SOUPROSSE

Société Civile de Moyen Au capital de 1.000 € Siège: 137 avenue de Hagenthal le Bas 40250 Souprosse RCS Dax 807 979 786

NOMINATION DE COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale Aux termes d'une assemblée générale du 04.08.2021, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant Madame Léa DARRIEUMERLOU demeurant 86 Rue du Sorbier 40990 SAINT PAUL LES DAX, Madame DAUGREILH Pauline demeurant 143 Chemin de Couloume 40500 CAUNA et Madame BOURRAND Olympe demeurant 219 Rue des Charpentiers 40400 TARTAS. Madame DEPREZ Véronique et Madame GUILLEMANE Solène restent également cogérantes de la société.

Mention sera faite au RCS de DAX.

Pour avis

21AL03282

DU TYK

SCI au capital de 1 000 € Siège social: 238 Allée des **Capucines** 40600 BISCARROSSE 453 209 611 RCS MONT-DE-**MARSAN**

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 387 rue des Muletiers 40600 BISCARROSSE à compter du 01/08/2021.

L'article 5 des statuts a été modifié en

Mention en sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN. 21AL03290

ALED

EURL au capital de 5.000 €. Siège social : 2 allée du Pont d'Argon 40410 Saugnacq-et-Muret 842 310 690 RCS de Mont-de-Marsan. En date du 24/07/2021, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 5.000 €, à 10.000 €. Modification au RCS de Mont-de-Marsan.



OFFICE NOTARIAL DES TROIS RIVIÈRES

16 avenue Cronstadt

40000 Mont-de-Marsan

Modification de siège social concernant la société dénommée **GD**, Société Civile Immobilière dont le siège est à Captieux (33840), 34 route de Bazas, au capital de 100 €, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 522 314 590.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Objet de la société : acquisition, admi-nistration et gestion par location ou autre-ment de tous immeubles et biens immobiment de tous immeubles et blens immobilers, attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation à condition d'en respecter le caractère civil.

Aux termes d'une AG des associés en date du 28/06/2021, il a été décidé que le siège de la société est transféré du 34 route de Bazas 33840 Captieux au 19 rue André Dussel 40000 Mont-de-Marsan.

Pour insertion, Me Julien GRASSAUD 21AL 03303



SELASU D'AVOCAT C. DARGET

17 Place Roger Ducos 2nd Etage - 40100 Dax contact@cdarget-avocat.fr Tél.: 05 58 43 76 61

MICROMEGAS MICROBRASSERIE

Société par Actions Simplifiée Au capital de 135.910 € Siège social : Saint-Sever (40500)26 Avenue Charles de Gaulle

RCS Mont-de-Marsan 827 627 944

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Juillet 2021, les associés ont constaté la fin de plein droit et par l'arrivée de son terme, du mandat de Directeur Général de Monsieur Marc NEIGEL et ce, avec effet à compter du même jour.

Le dépôt prévu par la loi sera effectué auprès du RCS de MONT DE MARSAN.

Pour Avis 21AL03306



Technocité, Bâtiment Astria CS 88528, 64185 Bayonne Cedex

BIO NATURE OCÉAN

Société par Actions sSimplifiée Au capital de 5.000 € Siège social: 2 impasse Robinson, Lotissement Etcheto 40220 Tarnos RCS Dax n° 804 396 505

Par décisions de l'associé unique en date du 17 août 2021, la société GRAIN DE SOLEIL, Société Coopérative de Production sous forme de Société à Responsabilité Limitée et à capital variable (SCOP SARL), au capital minimum de 25.000 €, 34 rue Arnaud Detroyat 64100 Bayonne, 479 509 762 RCS Bayonne, a été nommée Président de la société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Didier ANTY, démissionnaire.

Pour avis 21AL03308



PATISSERIE PASCAL GES Société à responsabilité limitée au capital de 139.500 euros Siège social : 495 Avenue du Touring Club 40150 SOORTS HOSSEGOR 447 763 848 RCS DAX

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal du 05/08/2021, l'assemblée générale a décidé la transformation de la Société ciue la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la So-ciété.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 139.500 Euros, divisé en 9.300 actions.

Sous son ancienne forme, la Société était gérée par M. Pascal GES, et Mme Pascale GES, co-gérants

Sous sa nouvelle forme de SAS. la Société est dirigée par :

Président : M. Pascal GES, demeurant 62 Impasse Cyrano de Bergerac 40150 SOORTS HOSSEGOR

Directeur Général : Mme Pascale GES, demeurant 62 Impasse Cyrano de Bergerac 40150 SOORTS HOSSEGOR

Chaque action donne droit à une voix. Cession libre des actions

Mention sera faite au RCS de DAX.

Pour avis

21AL03315

SARL CHAINE DES ARTISANS BATI-LUY

Coopérative à capital variable 388 Chemin de Camou 64300 Sault-de-Navailles RCS Dax 381 302 470

Aux termes de l'Assemblée Générale du 18 juin 2021, il a été décidé de trans-férer le siège social du 20 Chemin Lama-rian à Tilh (40360) au 388 Chemin de Camou à Sault-de-Navailles (64300).

Pour avis, les Gérants 21AI 03323



31 avenue Jules Bastiat BP 133, 40103 Dax Cedex

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 3 août 2021 de la société SCI DES THERMES DE SAUBUSSE Société Civile Immobilière au capital de 73.937,77 € sise à Saubusse (40180) Établissement Thermal immatriculée au RCS de Dax sous le n° 333 211 399, il a été pris acte du remplacement de M. Robert LABORDE, décédé le 29 décembre 2016, par M. Arnaud LABORDE, né le 7 avril 1958 demeurant à « Les Pignadars » 40180 Saubusse, en qualité de gérant de la société, conformément à l'annexe des statuts constitutifs de la société.

Pour avis au RCS de Dax. 21AL 03316



SELARL COUSSEAU -PERRAUDIN - GADOIS -DIVERNET

Société d'avocats 42 cours du Maréchal Joffre 1er étage, n° 3, 40100 Dax

JERETIT

Société par Actions Simplifiée Au capital de 30.000 € Siège social : 416 avenue de l'Espérance 40140 Soustons RCS Dax 844 888 370

Aux termes d'une délibération en date du 01 AOÛT 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social au 8, avenue de Moïsan 40480 Vieux-Boucau-les-Bains à compter du 1er août 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

21AL03280

SCM KINÉS LA YAYI Société Civile de Moyens Au capital de 1.200 € Siège social : Espace La Yayi 4 Boulevard de La Yayi 40220 Tarnos RCS Dax 835 121 377

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2021 il a été décidé de transférer le siège de la société à Tarnos (40220) 41 rue de Conseille, à compter du 22 Juillet

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

RCS Dax Pour avis 21AL03331

FUSION

LARTIGUE-IMMO SARL Unipersonnelle Au capital de 1.000 € Siège social : Lieudit Mas Zone d'Entreprises 40465 Pontonx-sur-l'Adour RCS Dax 480 194 240

termes des décisions Aux termes des decisions du 16.07.2021, l'associée unique de la société a approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de sa société par la société LARTIGUE ET FILS SAS au capital de 55.000 € dont le siège social est à Pontonx-sur-l'Adour (40465) Lieudit Mas Zone d'Entreprises Immatriculée au RCS de Dax sous le n° 328 812 409

Ce traité de fusion a été établi suivant acte sous seing privé en date du 27 avril

L'associé unique a décidé que la so-ciété serait dissoute et liquidée de plein droit au 16.01.2021.

Et en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la so-ciété LARTIGUE IMMO, le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société LARTIGUE ET FILS. Il ne sera procédé à aucun échange de titres.

La fusion et corrélativement la dissolu-tion de la société LARTIGUE IMMO sont devenues définitives au 16.07.2021 ainsi qu'il résulte des décisions de l'associée unique en date du 16.07.2021 qui ap-prouvé le projet de fusion.

RCS Dax 21AL03333

DU BOS DE BISE

SCI au capital de 1.000 € sise Le Bos SCI au capital de 1.000 € sise Le Bos de Bise 477 chemin de Peluhon 40630 Luglon 520 006 537 RCS de Mont-de-Marsan. Par décision de l'AGE du 03/04/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme TELLIER Catherine e Bos de Bise 477 chemin de Peluhon 40630 Luglon, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de Mont-de-Marsan. 21AL03300

21AL03300

ITALIA

ITALIA

SCIV au capital de 500 €. Siège social :
280 Mourmaou, route de Bénesse 40230
Saubrigues RCS Dax 538 530 577. Par
décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2020, il a été nommé liquidateur M. AGOSTINETTO Aldo demeurant 280 Mourmaou, route de Bénesse
40230 Saubrigues et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation
seront notifiés chez le liquidateur. seront notifiés chez le liquidateur.

Par décision AGE du 31/12/2020, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation, de donner quitus au liquidateur, M. AGOSTINETTO Aldo demeurant 280 Mourmaou, route de Bénesse 40230 Saubrigues. Radiation au RCS de

21AL03293

BISCA MICRO SARL

Au capital de 10.000 € 246 Avenue Alphonse Daudet 40600 Biscarrosse **RCS Mont-de-Marsan** 430 423 640

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'As-semblée Générale Extraordinaire du 03 Août 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société BISCA MICRO.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur M. Jean-Louis TOUR-BIER demeurant au 124 Avenue Jean Bouin 40600 Biscarrosse, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 246 Avenue Alphonse Daudet 40600 Biscarrosse, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-

21AL03281



SELARL EKIP Mandataire Judiciaires
7b Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan

DE JULIAC SCIA SCIA en liquidation Au capital de 53 357.16 € Siège social : Château de Juliac 40240 Betbezer-d'Armagnac **RCS Mont-de-Marsan** 339 247 249

Par par décision de justice en date du 06/07/2021 rendue par Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a été désignée la SELARL EKIP' représentée par Maître Christophe MANDON aux fonctions de liquidateur amiable avec pour mission de représenter ladite société aux opérations de liquidation amiable et dans les insrepresenter ladite societé aux operations de liquidation amiable et dans les instances judiciaires actuellement pendantes. La correspondance, les actes et occuments concernant la SCIA DE JULIAC en liquidation et sa liquidation devront être adressés et notifiés à la SELARL EKIP', 7B Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Mention modificative sera faite au RCS: Mont-de-Marsan

Pour avis, le Liquidateur 21AL 03307

LA DRAINE

Société Civile en liquidation Au capital de 108.000 € Siège social : Chemin de Toumiou, Lieudit Toumiou 40170 Lévignacq RCS Dax 422 883 355

L'AGO du 30/06/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et enfin prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de Dax.

Pour avis, le Liquidateur 21AL03312

DU BOS DE BISE

SCI au capital de 1.000 € sise Le Bos de Bise 477 chemin de Peluhon 40630 Luglon 520006537 RCS de Mont-de-Marsan, Par décision de l'AGE du 10/04/2019, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquida-teur Mme TELLIER Catherine Le Bos de Bise 477 chemin de Peluhon 40630 Lu-glon, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liqui-dation au 10/04/2019. Radiation au RCS de Mont-de-Marsan.

21AL03301

CASTORGECOOP Société Anonyme Coopérative A personnel et capital variables Siège Social : 6 place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan N° SIRET: 897 050 647 00014

Mesdames et Messieurs les Associés Coopérateurs sont convoqués à l'Assem-blée Générale Ordinaire annuelle de la Société qui se tiendra le 9 Septembre 2021 à 11 h 15 au siège social 6 place Saint-Roch à Mont-de-Marsan à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice 2020, l'ordre du jour étant le suivant :

Rapport du Conseil d'Administration

Approbation desdits comptes et quitus aux administrateurs

Affectation du résultat Questions diverses Le Conseil d'Administration 21AL03298

LES CASTORS LANDAIS

Société Anonyme Coopérative A personnel et capital variables Siège Social : 6 place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan N° SIRET: 895 450 088 00011

Mesdames et Messieurs les Associés Coopérateurs sont convoqués à l'Assem-blée Générale Ordinaire annuelle de la Société qui se tiendra le 9 Septembre 2021 à 10 h 15 au siège social 6 place Saint-Roch à Mont-de-Marsan à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice 2020, l'ordre du jour étant le suivant :

Rapport du Conseil d'Administration

Approbation des comptes et quitus aux administrateurs

Affectation du résultat Questions diverses

Le Conseil d'Administration 21AL03299

FONDS DE COMMERCE



OFFICE NOTARIAL GINESTA K. DUVIGNAC-DELMAS C. GINESTA 1058 Av Eloi Ducom 40000 Mont-de-Marsan

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Karine DUVIGNAC-DELMAS, Notaire à Mont-de-Marsan, le 12 juillet 2021 suivant d'un acte rectificatif reçu par ledit notaire, le 28 juillet 2021 enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan le 3 août 2021 Réf 4004P01 2021 n° 01014

Monsieur Patrick **RIBIERE**, restaurateur-traiteur, et Madame Laure Claire **BORTOLUSSI**, conjoint collaborateur, demeurant ensemble à Mont-de-Marsan, 6 Impasse du Midou,

Nés savoir : Monsieur à Marmande (Lot-et-Garonne), le 27 septembre 1961 et Madame à Mont-de-Marsan (Landes), le 3 mars 1969.

Ont vendu à

Ont vendu à

La société dénommée O BOAVISTA,
Société à Responsabilité Limité au capital
de quatre mille euros (4.000 €) dont le
siège social est situé à Les Clayes-sousBois (78340), 8bis Rue Jean Jaurès, inscrite au répertoire prévu par les articles R.
123-220 et suivants du Code de commerce, portant création d'un système national d'identification et d'un répertoire des
entreprises et de leurs établissements
sous le numéro SIREN 530 528 785 RCS
Versailles.

Un fonds de commerce de de café, bar, restaurant connu sous le nom commercial "LE BASCO LANDAIS" exploité Mont-de-Marsan (Landes), 625 Boulevard Saint-Médard par Monsieur et Madame RI-BIERE/BORTOLUSSI et pour lequel ils sont immatriculés au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro SIREN 520 043 050

Jouissance : le 12 juillet 2021

PRIX : cent vingt-cinq mille euros (125.000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour cent seize mille six cent vingt euros (116.620 €), Euros et huit mille trois cent quatre-vingts euros (8.380 €) pour le matériel et le mobilier.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en la forme légale au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des insertions légales et seront reçues en l'étude de Me DUVIGNAC-DELMAS Notaire à Mont-de-Marsan (40000), 1058 Avenue Eloi Ducom où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention Me DUVIGNAC- DELMAS



PALLIER BARDOUL &

Associés Maître Frédéric MESSNER Société d'Avocats 26 Ter Bd. Guist'Hau BP 22026 44020 Nantes Cedex 1 Tél. 02 51 72 72 60 Fax 02 40 47 36 92

AVIS DE CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 9 juillet 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Mont-de-Marsan, le 13 aout 2021, sous les mentions : 4004P01 2021 A 01719.

La Société EMBAPE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 300.000 Euros ayant son siège social 237 route de Pau, Sarbazan (40120) immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 842 650 657,

A cédé à :

La Société SARBAWASH, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 € ayant son siège social 237 route de Pau, Sarbazan (40120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 898 239 108.

Une branche d'activité de « lavage automobiles, laverie de linges, prestation de services liées aux stations de lavage », exploité dans des locaux sis 237 Route de Pau à Sarbazan (40120), moyennant le prix de quatre mille euros (4.000 €) qui s'applique de la manière suivante : aux éléments incorporels pour 3.999 euros ; aux éléments corporels pour 1 €.

Domicile a été élu pour recevoir les oppositions à l'adresse suivante : 237 Route de Pau à Sarbazan (40120).

21AL03287

SCP DE JURE Notaires Associés 670 route des Lacs 40410 Pissos

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Yves DUMONT, Notaire à Pissos, le 09/07/2021, enregistré au Service des Impôts de Mont-de-Mar-san, le 29 juillet 2021, Bordereau dossier 2021 000695589 Référence 4004P01 2021 N 00989, contenant Cession par :

La société dénommée **MFLORE**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7.600 **€**, dont le siège social est à Belin-Beliet (33830), 20 Route de Joue, identifiée sous le numéro SIREN 180 198 423 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Bordeaux.

Au profit de la société dénommée DOUCES FLEURS, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10.000 €, dont le siège social est à Labouheyre (40210), 121 Rue François Arbor, identifiée sous le numéro SIREN 899 306 971 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Mont-de-Marsan.

D'un fonds de commerce de Fleuriste exploité à Labouheyre (Landes) 121Rue François Albor.

Moyennant le prix de : soixante quatre mille euros (64.000 $\ensuremath{\mathfrak{e}}$).

Les oppositions seront reçues en l'Office Notarial, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BO-

Pour unique insertion, le Notaire 21AL03296

CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé aux termes d'un acte sous seing prive en date du 29 juin 2021, à Bordeaux, enregistré au Service de la Publicité Fon-cière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan, le 29 juillet 2021, Dossier 2021 00069700, référence 4004P01 2021 A 01631 :

ARDY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 €, 2564 Allée d'Ardy 40990 Saint-Paul-lès-Dax a vendu à L'ÉTANG D'ARDY, Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 40.000 €, 2564 Allée d'Ardy 40990 Saint-Paul-lès-Dax 900 249 590 RCS Dax

Un fonds de commerce de CAMPING CATÉGORIE 3 ÉTOILES MENTION TOU-RISME sis 2564 Allée d'Ardy 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 355.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 29 juin 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante 2564 Allée d'Ardy 40990 Saint-Paul-lès-Dax pour la validité et chez Maître Jérôme Bliek Avocat à la Cour 16 place du Général Catroux 75017 Paris pour la correspon-

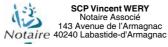
21AI 03211

INFORMATION CHANGEMENT DE **RÉGIME MATRIMONIAL**

Article 1397 al 3 du Code civil. Suivant acte reçu par Maître Rémy ESTRADE, Notaire à Toulouse (Haute-Garonne), 2 boulevard Lazare Carnot, office notarial n° 31091, le 9 août 2021, Monsieur David MONRAISIN et Madame Mathilde RI-CHARD épouse MONRAISIN demeurant ensemble à Biscarrosse (40600), 230 chemin de Martic, mariés à la mairie de Talence (33400), le 19 août 2010 sous le récime de la séparation de biens pure et régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par

Maître PENNARUM, Notaire à Talence, le Maître PENNARUM, Notaire à Talence, le 20 juillet 2010, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une société d'acquêt. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Me Rémy ESTRADE 2 boulevard Lazare Carnot à Toulouse, où il est fait élection de domicile. En cas d'onposition les énous peuvent demander. d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Ins-

21AL03332



CHANGEMENT DE **RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Vincent WERY Notaire à Labastide d'Armagnac, 143, avenue de l'Armagnac, le 12 août 2021 a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Aymen BOUHANI et Madame Sylvie Jacqueline ALBERT, son épouse, demeurant ensemble à Labastide-d'Arma-gnac (40240), 7 rue Bataille.

Nés savoir : Monsieur BOUHANI à Tripoli, Libye, le 22 juillet 1984. Madame ALBERT à Bayonne (64100), le 1er octobre 1962.

Mariés à Hamman-Lif (Tunisie) le 30 août 2013 sous le régime de la commu-nauté. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Vincent WERY, Notaire à 143 avenue de l'Armagnac.

Pour insertion, le Notaire 21AI 03284



SELARL DUPIN le Jean-Guillaume DUPIN BP 26, 40110 Morcenx

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL **DÉLAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 décembre 2013, Monsieur Jean Maurice MAURIN, en son vivant retraité, demeurant à Morcenx-la-Nouvelle (40110) 22 rue des Sports. Né à Bommes (33210), le 28 décembre 1944. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à Dax (40100), le 18 mai 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean-Guillaume DUPIN, Notaire au sein de la « SELARL DUPIN » Notaire à Morcenx-la-Nouvelle (40110), le 12 août 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé aupourra être formée par tout intéressé au-près du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Guillaume DU-PIN, Notaire à Morcenx-la-Nouvelle (40110), BP 26, référence CRPCEN : 40009, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan de l'expédition du pro-cès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

21AL03289



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' - MANDATAIRES JUDICIAIRES

7 B PLACE SAINT-LOUIS 40000 MONT-DE-MARSAN

À VENDRE MAISON D'HABITATION

Actuellement occupée A MONT-DE-MARSAN [40000]

27 av. de la Grande Lande

Visite collective organisée le 14-09-21 à 11h (Port du masque obligatoire)

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7 B Place Saint-Louis, 40000 Mont-de-Marsan avant le 30-09-2021 à 12h

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site www.ekip.eu, onglet « cession d'actif », référence 21386

DESCRIPTIE SUR WWW M I-SO COM

Dossier N° RG 16/00002. N° Portalis DBYM-W-B7A-CFYA. Par jugement en date du 12 Août 2021, le Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de : CUMA DÉPARTEMENTALE DES LANDES, Coopérative d'utilisation de Matériel Agricole en commun, demeurant Maison des CUMA 248 avenue CRONSTADT, BP 617, 40006 Mont-de-Marsan Cedex. RC 782 092 282. Activité : Coopérative agricole. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait

Fait à Mont-de-Marsan, le 12 Août 2021 Le Greffier 21AL03319

Dossier N° RG 18/00020. N° Portalis DBYM-W-B7C-CSEN. Par jugement en date du 12 Août 2021, le Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de M. Francis CHARRIEAU demeurant 14 allée Ernest de Boissière, 1er étage 33980 Audenge. SIREN: 320 836 810 00046. Activité: Agent commercial. A ordonné la publicité dudit jugement. dudit jugement.

Pour extrait

Fait à Mont-de-Marsan, le 12 Août 2021 Le Greffier

Dossier N° RG 21/00019. N° Portalis DBYM-W-B7F-CSSX. Par jugement en date du 12 Août 2021, le Tribunal judiciaire date du 12 AOUI 2021, le l'Inbural judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de l'EARL LES ACCACIAS, demeurant 242 route du Château 40700 Aubagnan. N° Siren: 800 048 449. Activité: exploitant agricole. A constaté l'état de cessation des paiements au : 12 août 2021. A nommé Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Juge Commissaire: Mme Sarah COUDMANY. Commissaire Priseur: Ma-rie-Françoise CARAYOL. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP'7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des An-nonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, ac-compagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. A ordonné la publicité dudit jugement.

Fait à Mont-de-Marsan, le 12 Août 2021 Le Greffier 21AL03321

Dossier N° rg 21/00020. N° Portalis DBYM-W-B7F-C5TW. Par jugement en date du 12 Août 2021, le Tribunal judiciaire de Mont de Marsan a modifié le plan de redressement organisant la continuation de l'entreprise de M. Christophe FITON demeurant 1 chemin de Sahaille 40240 Créon- d'Armagnac. RCS Mont-de-Marsan n° SIREN : 511 571 838. Activité : exploitant agricole. A nommé pour la durée du plan Commissaire a l'exécution du plan: SELARL SKIP¹ 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait

Fait à Mont-de-Marsan, le 12 Août 2021 Le Greffier 21AL03322

TENDANCES BOURSE





GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22** www.alienorcapital.com

			INDICES A	CTIONS			
	Dernier	Variation depuis			Extrêm	_	
	cours	1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	Pays
CAC 40	6 819,84	5,6%	22,8%	37,2%	6 896,04	5 399,21	France
SBF 120	5 319,98	5,2%	21,1%	35,1%	5 374,79	4 290,93	France
EURO STOXX 50	4 196,40	4,0%	18,1%	26,9%	4 229,70	3 481,44	Europe
S&P 500	4 447,09	2,8%	18,4%	31,5%	4 479,71	3 700,65	USA
NASDAQ 100	14 973,01	2,0%	16,2%	32,6%	15 181,64	12 299,08	USA
FOOTSIE 100	7 181,11	2,5%	11,2%	17,2%	7 220,14	6 407,46	Royaume-Uni
DAX 30	15 921,95	2,5%	16,1%	23,2%	15 977,44	13 432,87	Allemagne
SMI	12 477,44	3,7%	16,6%	22,0%	12 477,44	10 522,22	Suisse
NIKKEI	27 424,47	-2,1%	-0,1%	18,7%	30 467,75	27 055,94	Japon
SSE COMPOSITE	3 446,98	-2,6%	-0,8%	0,2%	3 696,17	3 357,74	Chine
			VALEURS RÉ		1 7		

				0.0.0			
	Dernier	Variation depuis			Extrêm	Rendement	
	cours	1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	2020
ACTIPLAY (GROUPE)	2,64	-19,6%	225,9%	312,5%	3,99	0,69	-
AIR MARINE	1,99	2,1%	-6,1%	-0,5%	2,50	1,70	-
ASHLER ET MANSON	2,20	0,9%	15,8%	4,0%	2,20	1,90	-
BLUE SHARK PS	5,50	-12,7%	-14,1%	-1,8%	6,55	3,28	-
CERINNOV GROUP	1,58	14,7%	-19,8%	95,1%	2,13	1,14	-
CHEOPS TECHNOLOGY	52,00	16,6%	32,7%	37,6%	52,00	39,20	1,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	474,00	-1,3%	29,5%	30,2%	520,00	366,00	6,2%
EAUX DE ROYAN	104,00	3,0%	-8,0%	-11,9%	118,00	94,00	9,3%
EUROPLASMA	0,30	-31,9%	-86,4%	-91,0%	2,27	0,30	-
FERMENTALG	2,70	6,1%	86,4%	62,5%	4,40	1,45	-
GASCOGNE	4,74	-3,3%	18,5%	47,2%	5,20	3,94	-
GPE PAROT (AUTO)	2,63	-11,7%	57,0%	31,5%	3,27	1,58	-
HYDROGENE DE FRANCE	30,95	N/A	N/A	N/A	32,80	28,30	-
I.CERAM	1,45	-2,7%	-4,0%	20,8%	2,43	1,29	-
I2S	3,60	0,0%	12,5%	-9,1%	3,94	3,20	-
IMMERSION	1,60	-7,0%	-23,8%	-28,6%	2,10	1,41	-
IMPLANET	0,67	-8,2%	-40,5%	-39,8%	1,34	0,65	-
LECTRA	34,50	10,2%	38,0%	82,9%	34,50	23,50	0,7%
LEGRAND	97,34	6,1%	33,3%	38,9%	97,64	71,92	1,5%
MULTIMICROCLOUD	0,20	-4,8%	-41,2%	N/A	0,34	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	3,98	N/A	N/A	N/A	10,00	1,50	-
OENEO	13,18	6,6%	21,4%	15,6%	13,30	10,50	1,5%
POUJOULAT	45,80	21,8%	57,9%	118,1%	46,00	29,00	0,9%
SERMA TECH.	354,00	0,0%	23,8%		530,00	268,00	1,0%
UV GERMI	8,89	-7,3%	14,7%	-10,7%	15,90	7,75	-
VALBIOTIS	6,78	5,4%	11,9%	48,0%	8,30	6,06	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	€48 750,00	-2,0%	-0,3%	DOLLAR USD	1,18	-4,1%	Etats-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81G	€292,00	-2,4%	3,0%	LIVRE GBP	0,85	-5,6%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	€1 645,75	-3,8%	11,8%	FRANC SUISSE CHF	1,08	-0,4%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	€870,50	2,4%	18,3%	DOLLAR CAD	1,48	-5,4%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,5 G	€1 850,00	-1,5%	0,9%	YEN JPY	128,75	1,8%	Japon
SOUVERAIN 7,32 G	€366,90	-4,9%	2,7%	COURONNE DKK	7,44	-0,1%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	€297,00	-1,6%	4,7%	COURONNE SEK	10,20	1,7%	Suéde
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	€306,90	-0,6%	3,7%	RAND ZAR	17,39	-3,5%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	€296,90	0,0%	4,7%	DOLLAR AUD	1,61	1,0%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	€1 624,50	-3,0%	6,8%	YUAN RMB	7,63	-4,0%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

« CÔTÉ CULTURE » LE MAGAZINE DU TEMPS LONG

Après « Côté Landes », les éditions Alfred lancent « Côté culture », un magazine gratuit dédié à l'actualité culturelle landaise.

Par Nelly BÉTAILLE

ur 68 pages en papier glacé élégamment illustrées, le numéro 1 de « Côté culture », lancé par Alfred éditions en juin, prend le temps d'explorer l'agenda culturel landais. Déclinaison de « Côté Landes », né en décembre 2019 de la rencontre professionnelle entre Audrey Ludwig, ancienne journaliste à « Sud-Ouest », et Frédéric Alvado, photographe et éditeur gersois, le nouveau titre gratuit fait la part belle aux reportages, aux interviews, aux portraits... « Nous avons eu envie d'agréger tous les registres de la vie culturelle. Dès que tout a rouvert, en trois semaines nous avons créé « Côté culture » que nous avions déjà en tête », rembobine Audrey Ludwig, désormais directrice de la maison d'édition installée à Saint-Paul-lès-Dax. Avec trois numéros par an, « Côté culture » complètera les deux numéros de « Côté Landes », « plus intemporels », consacrés à l'art de vivre, au terroir, au patrimoine, au sport ou aux entreprises locales.

« VALORISER LES GENS, LES LIEUX ET LES ŒUVRES »

« Pour les deux, nous avons opté pour une ligne éditoriale résolument positive : valoriser les gens, les lieux et les œuvres en lien avec les Landes, sur des sujets que l'on n'a pas forcément l'habitude de voir, aller chercher des personnes que l'on connaît moins. Avec des articles de fond, nous nous inscrivons dans un retour vers le temps long que seul le support papier permet. D'ailleurs, certains lecteurs gardent les numéros et les collectionnent ».



Avec une dizaine de journalistes et un commercial, le binôme assure la conception et la réalisation de ces magazines imprimés entre 20 000 et 30 000 exemplaires selon les saisons, et diffusés sur l'ensemble du territoire dans plus de 350 commerces de bouche, offices de tourisme, mairies, lieux culturels ou d'hébergement. Le choix du gratuit financé par la publicité et les insertions payantes ? « Il permet une plus large diffusion qu'en kiosque et donne une puissance de feu bien supérieure aux annonceurs. »

www.cotelandesculture.fr

Prochaines parutions:

« Coté culture » n°2 : mi-octobre « Côté Landes » n°5 : début décembre